

mazars

Green Park III
298, allée du Lac
31670 Labège



224, rue Carmin
CS 17610
31676 Labège Cedex

FIGEAC AERO

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 mars 2023

Mazars
Société par actions simplifiée d'expertise comptable et de commissariat aux comptes
Capital de 4 196 204 euros - RCS Toulouse 780 138 715

KPMG
Société anonyme à conseil d'administration
Siège social :
Tour EQHO
2 avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris La Défense Cedex
Capital social : 5 497 100 €
775 726 417 RCS Nanterre

FIGEAC AERO

Société anonyme

RCS : Cahors 349 357 343

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 mars 2023

Aux actionnaires de la société FIGEAC AERO,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société FIGEAC AERO relatifs à l'exercice clos le 31 mars 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au Comité d'audit.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} avril 2022 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014.

Justification des appréciations – Points clés de l’audit

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l’audit relatifs aux risques d’anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l’audit des comptes annuels de l’exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s’inscrivent dans le contexte de l’audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n’exprimons pas d’opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Immobilisation, amortissement et dépréciation des frais de développement

Risque identifié :

La politique de développement de la société est concentrée dans le domaine des nouveaux systèmes d’usage. Au 31 mars 2023, la valeur nette comptable des frais de développement immobilisés s’élève à 57,8 M€ hors frais de développement relatifs à l’implantation du nouvel ERP.

Les critères d’inscription à l’actif des frais de développement, ainsi que les critères liés à leur date de début et leur rythme d’amortissement sont décrits dans la note 2.1.1 « Frais de recherche et de développement » de l’annexe aux comptes annuels.

L’analyse du respect des différents critères d’immobilisation et d’amortissement, fait appel à de nombreux jugements et estimations et notamment l’appréciation de la façon dont l’immobilisation incorporelle générera des avantages économiques futurs probables sur sa durée d’exploitation.

Au regard du caractère significatif des frais de développement immobilisés amortis et non encore amortis au 31 mars 2023 et des éléments d’appréciation liés à l’analyse des différents critères d’immobilisation et d’amortissement, nous avons considéré que l’immobilisation, l’amortissement ainsi que la valorisation des frais de développement constituait un point clé de l’audit.

Notre réponse :

Nos travaux ont consisté notamment à :

- Examiner la conformité de la méthodologie appliquée par la société aux normes comptables en vigueur ;
- Prendre connaissance des procédures de contrôle interne mises en place pour identifier les coûts de développement respectant les critères d’immobilisation ainsi que leur date de début et leur rythme d’amortissement ;
- Tester par sondage les dépenses attribuables aux différentes immobilisations incorporelles au cours de leur phase de développement ;
- Apprécier par sondage le respect des différents critères d’immobilisation et d’amortissement des frais de développement ;
- Apprécier la qualité des processus d’établissement des prévisions dans le cadre de l’analyse des avantages économiques futurs probables générés par les projets immobilisés, notamment

en réalisant des analyses critiques des prévisions de chiffre d'affaires et de rentabilité des frais de développements immobilisés ;

- Apprécier par sondage les éventuels indices de perte de valeur concernant les projets en cours d'amortissement ;
- Tester par sondage les montants des dépréciations comptabilisées.

Nous avons également vérifié le caractère approprié des informations fournies dans l'annexe aux comptes consolidés.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-6 du code de commerce.

Nous attestons que la déclaration de performance extra-financière prévue par l'article L.225-102-1 du code de commerce figure dans le rapport de gestion, étant précisé que, conformément aux dispositions de l'article L.823-10 de ce code, les informations contenues dans cette déclaration n'ont pas fait l'objet de notre part de vérifications de sincérité ou de concordance avec les comptes annuels et doivent faire l'objet d'un rapport par un organisme tiers indépendant.

Informations relatives au gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans la section du rapport de gestion du conseil d'administration consacrée au gouvernement d'entreprise, des informations requises par l'article L.225-37-4 du code de commerce.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L.22-10-9 du code de commerce sur les rémunérations et avantages versés ou attribués aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des entreprises contrôlées par elle qui sont comprises dans le périmètre de consolidation. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

Concernant les informations relatives aux éléments que votre société a considéré susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique d'achat ou d'échange, fournies en application des dispositions de l'article L. 22-10-11 du Code de commerce, nous avons vérifié leur conformité avec les documents dont

elles sont issues et qui nous ont été communiqués. Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur ces informations.

Informations résultant d'autres obligations légales et réglementaires

Format de présentation des comptes annuels inclus dans le rapport financier annuel

Nous avons également procédé, conformément à la norme d'exercice professionnel sur les diligences du commissaire aux comptes relatives aux comptes annuels et consolidés présentés selon le format d'information électronique unique européen, à la vérification du respect de ce format défini par le règlement européen délégué n° 2019/815 du 17 décembre 2018 dans la présentation des comptes annuels inclus dans le rapport financier annuel mentionné au I de l'article L. 451-1-2 du code monétaire et financier, établis sous la responsabilité du Conseil d'Administration.

Sur la base de nos travaux, nous concluons que la présentation des comptes annuels inclus dans le rapport financier annuel respecte, dans tous ses aspects significatifs, le format d'information électronique unique européen.

Désignation des commissaires aux comptes

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la société FIGEAC AERO par l'Assemblée générale du 19 décembre 2013 pour le cabinet KPMG S.A, Département de KPMG S.A., et du 29 septembre 2017 pour le cabinet Mazars.

Au 31 mars 2023 :

- le cabinet KPMG était dans la 10ème année de sa mission sans interruption, dont 7 années depuis que les titres de la société ont été admis aux négociations sur un marché réglementé ;
- le cabinet Mazars, dans la 6ème année de sa mission sans interruption.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au Comité d'audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'administration.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la

capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Rapport au Comité d'audit

Nous remettons un rapport au Comité d'audit qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au Comité d'audit figurent les risques d'anomalies significatives que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au Comité d'audit la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L. 822-10 à L. 822-14 du Code de commerce et dans le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le Comité d'audit des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Les Commissaires aux comptes

MAZARS

Labège le 4 août 2023

Hervé KERNEIS

Associé

KPMG

Labège le 4 août 2023

Pierre SUBREVILLE

Associé

DocuSigned by:



A9A65FEC8210420...

DocuSigned by:



248033A63FCD416...

**COMPTES ANNUELS FIGEAC AERO SA
ARRETES AU 31 MARS 2023**

Bilan Actif

RUBRIQUES	Notes	31/03/2023			31/03/2022
		BRUT	Amortissements	Net (N)	Net (N)
CAPITAL SOUSCRIT NON APPELÉ					
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES					
Frais d'établissement					
Frais de développement	2.1.1	136 187 446	94 493 962	41 693 484	43 998 628
Concession, brevets et droits similaires	2.1.2	51 677 272	11 283 985	40 393 287	2 884 514
Fonds commercial	2.1.3	346 264	82 170	264 094	275 833
Autres immobilisations incorporelles	2.1.1/3	12 298 488	0	12 298 488	50 242 259
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles					
TOTAL immobilisations incorporelles :		200 509 470	105 860 117	94 649 353	97 401 234
IMMOBILISATIONS CORPORELLES					
Terrains		1 403 984	78 572	1 325 412	1 325 412
Constructions		37 557 364	15 176 669	22 380 695	23 459 878
Installations techniques, matériel et outillage industriel		99 530 610	75 670 455	23 860 155	17 466 304
Autres immobilisations corporelles		20 115 199	14 564 973	5 550 226	5 961 717
Immobilisations en cours		10 242 994		10 242 994	10 725 280
Avances et acomptes		1 481 450		1 481 450	862 000
TOTAL immobilisations corporelles :	2.2	170 331 601	105 490 669	64 840 932	59 800 591
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES					
Participations évaluées par mise en équivalence					
Autres participations	2.3.1	44 115 384	31 898 338	12 217 046	13 304 003
Créances rattachées à des participations	2.3.2	85 388 856	25 142 030	60 246 826	62 675 246
Autres titres immobilisés		39 549		39 549	39 549
Prêts	2.3.4	1 735 058		1 735 058	1 630 138
Autres immobilisations financières	2.3.5	2 134 002		2 134 002	1 779 659
TOTAL immobilisations financières :		133 412 849	57 040 368	76 372 482	79 428 596
ACTIF IMMOBILISÉ		504 253 921	268 391 153	235 862 768	236 630 420
STOCKS ET EN-COURS					
Matières premières et approvisionnement	2.4.1	50 093 627	818 836	49 274 791	57 492 286
Stocks d'en-cours de production de biens		28 082 806		28 082 806	0
Stocks d'en-cours production de services	2.4.2	25 637 669	5 664 516	19 973 153	50 659 185
Stocks produits intermédiaires et finis	2.4.3	17 920 060	2 442 452	15 477 608	33 163 164
Stocks de marchandises		1 193 269		1 193 269	
TOTAL stocks et en-cours :		122 927 431	8 925 804	114 001 627	141 314 635
CRÉANCES					
Avances, acomptes versés sur commandes		1 223 499		1 223 499	1 986 706
Créances clients et comptes rattachés	2.5	71 987 681	4 177 318	67 810 363	37 637 391
Autres créances	2.5	18 244 611	996 213	17 248 398	18 644 932
TOTAL créances :		91 455 791	5 173 531	86 282 260	58 269 029
DISPONIBILITÉS ET DIVERS					
Valeurs mobilières de placement		2 354 243		2 354 243	3 182 052
Disponibilités		85 224 407		85 224 407	40 494 612
Charges constatées d'avance		2 745 057		2 745 057	2 278 640
TOTAL disponibilités et divers :		90 323 707	0	90 323 707	45 955 304
ACTIF CIRCULANT		304 706 930	14 099 335	290 607 595	245 538 968
Frais d'émission d'emprunts à étaler	3.6.6	6 097 458		6 097 458	512 647
Primes remboursements des obligations					
Écarts de conversion actif		3 129 708		3 129 708	4 554 735
TOTAL GÉNÉRAL		818 188 018	282 490 489	535 697 529	487 236 770

Bilan Passif

	Note	Net (N) 31/03/2023	Net (N-1) 31/03/2022
Capital social ou individuel - (dont versé : 4 967 165)	3;6;8	4 967 165	3 820 737
Primes d'émission, de fusion, d'apport ...		170 809 033	118 455 464
Écarts de réévaluation - dont écart d'équivalence			
Réserve légale		383 114	383 114
Réserves statutaires ou contractuelles		8 604 503	8 604 503
Réserves réglementées			
Autres réserves			
Report à nouveau		-99 543 958	-67 845 669
Résultat de l'exercice		-40 133 282	-31 698 289
SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	2.7	3 572 380	3 009 473
PROVISIONS RÉGLEMENTÉES	2.8	0	4 560
CAPITAUX PROPRES		48 658 955	34 733 891
Produits des émissions de titres participatifs			
Avances conditionnées	3.5	12 720 309	13 332 428
AUTRES FONDS PROPRES		12 720 309	13 332 428
Provisions pour risques	2.9	7 899 420	5 619 105
Provisions pour charges		129 890	502 426
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		8 029 310	6 121 531
DETTES FINANCIÈRES			
Emprunts obligataires convertibles		67 823 406	88 315 150
Autres emprunts obligataires		10 400 000	400 000
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)		243 721 555	215 671 044
Emprunts et dettes financières divers		1 263 774	1 451 400
TOTAL dettes financières :		323 208 735	305 837 594
AVANCES ET ACOMPTES RECUS SUR COMMANDES EN COURS		14 070 321	4 749 260
DETTES DIVERSES			
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		73 343 642	76 197 014
Dettes fiscales et sociales		25 206 108	20 587 330
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		1 554 146	1 965 299
Autres dettes		9 020 269	2 152 630
TOTAL dettes diverses :		109 124 165	100 902 273
PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE	3.6.7	8 029 073	11 724 581
DETTES		454 432 294	423 213 708
Ecarts de conversion passif		11 856 663	9 835 211
TOTAL GÉNÉRAL		535 697 529	487 236 770

Compte de Résultat

	France	Export	Net (N) 31/03/2023	Net (N) mars-22
Ventes de marchandises			0	0
Production vendue de biens	96 572 496	60 603 248	157 175 744	0
Production vendue de services	36 956 593	71 685 265	108 641 858	226 392 988
Chiffres d'affaires nets	133 529 089	132 288 513	265 817 602	226 392 988
Production stockée			-86 610 215	13 353 470
Production immobilisée			11 902 399	15 214 831
Subventions d'exploitation			228 950	17 348
Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges			5 871 241	1 614 062
Autres produits			26 573 411	67 308
PRODUITS D'EXPLOITATION			223 783 389	256 660 007
CHARGES EXTERNES				
Achats de marchandises [et droits de douane]			1 260 085	155
Variation de stock de marchandises			-1 193 269	
Achats de matières premières et autres approvisionnement			138 200 555	94 809 096
Variation de stock [matières premières et approvisionnement]			-53 607 082	11 244 392
Autres achats et charges externes			75 551 252	97 659 318
TOTAL charges externes :			160 211 541	203 712 961
			71,59%	79,37%
IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILÉS			2 465 809	1 958 061
CHARGES DE PERSONNEL				
Salaires et traitements			31 921 551	27 350 564
Charges sociales			10 691 690	8 453 536
TOTAL charges de personnel :			42 613 241	35 804 100
			19,0%	14,0%
DOTATIONS D'EXPLOITATION				
Dotations aux amortissements sur immobilisations			27 405 904	26 646 452
Dotations aux provisions sur immobilisations				
Dotations aux provisions sur actif circulant			7 410 026	3 307 764
Dotations aux provisions pour risques et charges				
TOTAL dotations d'exploitation :			34 815 930	29 954 216
AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION			6 415 208	820 607
CHARGES D'EXPLOITATION			246 521 729	272 249 945
RÉSULTAT D'EXPLOITATION			-22 738 340	-15 589 938
PRODUITS FINANCIERS				
Produits financiers de participation				
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé				
Autres intérêts et produits assimilés			954 072	1 050 146
Reprises sur provisions et transferts de charges			14438230	23 996 640
Différence positive de change			17 469 889	9 225 734
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement			1 425 159	1 381 613
			34 287 350	35 654 133
CHARGES FINANCIÈRES				
Dotations financières aux amortissements et provisions			21 522 210	35 692 181
Intérêts et charges assimilées			8 079 882	4 687 524
Différences négatives de change			20 973 769	8 605 715
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement			958 995	0
			51 534 856	48 985 420
RÉSULTAT FINANCIER			-17 247 506	-13 331 287
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPOTS			-39 985 847	-28 921 225

RÉSULTAT COURANT AVANT IMPOTS			-39 985 847	-28 921 225
PRODUITS EXCEPTIONNELS				
Produits exceptionnels sur opérations de gestion			1 269 510	73 305
Produits exceptionnels sur opérations en capital			24 604 240	712 914
Reprises sur provisions et transferts de charges			9 947 117	16 981 590
			35 820 868	17 767 809
CHARGES EXCEPTIONNELLES				
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion			16 016 438	12 187 835
Charges exceptionnelles sur opérations en capital			8 550 887	210 725
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions			12 453 292	8 183 031
			37 020 618	20 581 591
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL			-1 199 750	-2 813 782
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise				
Impôts sur les bénéfices			-1 052 314	-36 718
TOTAL DES PRODUITS			293 891 606	310 081 949
TOTAL DES CHARGES			334 024 889	341 780 238
BÉNÉFICE OU PERTE			-40 133 282	-31 698 289

ANNEXE DES COMPTES ANNUELS ARRETEE AU 31 MARS 2023

Les présents documents sont annexés au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31 mars 2023, dont le total est de 535 697 529 €, et au compte de résultat de l'exercice, dont le total des produits est de 293 891 606 €, le total des charges 334 024 889 €, et dégageant une perte de 40 133 282 €

L'exercice a une durée de 12 mois recouvrant la période du 1^{er} avril 2022 au 31 mars 2023.

Les notes et les tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

NOTE 1 Faits marquants de l'exercice

1-1 Situation au regard des événements 2022

1) Crise russo-ukrainienne

Figeac Aero n'a aucune exposition directe à la Russie, il n'y possède ni actif, ni site de production, ni bureau de représentation ou délégation commerciale.

Cependant Figeac Aero pourrait être impacté via l'approvisionnement de certaines matières premières produite en Russie.

2) Inflation et hausse des prix de l'énergie

L'année 2022 a vu une envolée de l'inflation et une tension sur la chaîne d'approvisionnement. La pression inflationniste sur les coûts a impacté notamment les couts suivants : énergies, matières premières, transports, salaires. Les actions de rationalisation des sites de production mises en place dans le cadre du plan Transformation 21 et l'application des hausses des couts répercutées partiellement aux clients on permit de compenser en partie ces pressions inflationnistes.

1-2 restructuration financière

Le 20 juin 2022 FIGEAC AERO a annoncé la conclusion de la restructuration financiers du Groupe. L'objectif principal était de définir un nouveau profil de l'endettement de la Société, tenant compte des conséquences de la pandémie sur son activité, de mettre en place de nouveaux financements et d'instaurer de nouvelles opérations de couverture de change lui permettant de traiter ses échéances à venir et de rééquilibrer sa structure financière.

Les principales caractéristiques de ces accords sont les suivantes :

1) Un reprofilage de la dette bancaire :

- a. La maturité de la totalité des emprunts bancaires de FIGEAC AERO et de ses filiales dont l'échéance était plus précoce est repoussée à septembre 2028. La courbe d'amortissement de ces emprunts a été modifiée pour tenir compte de cette nouvelle maturité, et de la nature particulière des financements concernés. Le taux d'intérêts de ces emprunts, à l'exception des PGE (Prêts Garantis par l'État), est augmenté de 62,5 bps.
- b. Les emprunts bancaires dont la maturité est plus lointaine, comme les emprunts hypothécaires, conservent leur maturité initiale. Leur courbe d'amortissement n'a pas été modifiée.

2) De nouveaux financements et un renforcement des couvertures de change :

- a. Une enveloppe de 66 M€ au titre des PGE « Aéro » est ouverte. La maturité de ces PGE est de 6 ans, et leur amortissement est établi sur 4 ans, après 2 ans de franchise. Leur taux d'intérêts est conforme à la réglementation en vigueur.
- b. Un financement sur actifs d'un montant de l'ordre de 30 M€ a été accordé, se décomposant en (i) une ligne de financements sur stocks, d'un montant de l'ordre de 20 M€ et (ii) une ligne de financement de matériels industriels d'un montant de l'ordre de 10 M€. Ces financements sont amortissables sur allant de 5.5 ans à 8 ans.
- c. Opérations de couverture de change : afin de couvrir le risque de change courant sur le dollar US, principale unité monétaire utilisée à la vente par FIGEAC AÉRO,

des opérations de couverture de change pourront être mises en place, pour un montant cumulé de 227 M€ à horizon mars 2025.

3) Rachat partiel des ORNANE

- a. La Société a racheté 777 605 ORNANE à un prix de 23,92 €¹ par ORNANE (soit 93% de leur valeur nominale). Ces ORNANE ont fait l'objet d'une annulation. La Société a consacré à cet effet une enveloppe de trésorerie de 18,6 M€.
- b. Les ORNANE restant ont fait l'objet de plusieurs modifications dont :
 - i. Un report de l'échéance d'une durée additionnelle de 6 ans (à savoir au 18 octobre 2028) ;
 - ii. Une augmentation du coupon de 62,5 bps. Le nouveau coupon s'établirait ainsi à 1,75% payable semi-annuellement, étant précisé qu'est intégré un mécanisme réversible d'ajustement du coupon à compter du 18 octobre 2024 en fonction de l'atteinte ou non d'un levier d'endettement supérieur à 4,5x (test réalisé tous les semestres), pouvant alors faire passer le coupon à 2,25% ;
 - iii. Une hausse du ratio de conversion des ORNANE à raison de 3,4 actions par ORNANE ;

Cette restructuration financière ayant touché des emprunts de FIGEAC AERO (à l'exception des immobiliers), la société a procédé à plusieurs tests pour évaluer le degré d'impact de la restructuration sur ses dettes.

1-3 Modification de la Gouvernance du Groupe

Le Groupe a annoncé le 20 juin la réalisation de l'augmentation de capital avec suppression du droit préférentiel de souscription au profit d'Ace Aéro Partenaires, entité affiliée à Tikehau Ace Capital d'un montant total, prime d'émission incluse, de 53 499 997,60 euros par voie d'émission de 9 553 571 actions nouvelles au prix unitaire de 5,60 €

La réalisation de l'augmentation de capital réservée à Ace Aéro Partenaires s'est accompagnée de la conclusion d'un pacte d'actionnaires entre Ace Aéro Partenaires, Monsieur Jean-Claude Maillard et la société SC Maillard & Fils (en présence de la Société). Ce pacte d'actionnaires est constitutif d'une action de concert visant à mettre en œuvre une politique commune entre Ace Aéro Partenaires, Monsieur Jean-Claude Maillard et la société SC Maillard et Fils (ces derniers restant prédominants au sein du nouveau concert ainsi constitué). La Société rappelle que la conclusion des opérations prévues avec Tikehau Ace Capital ou toute entité affiliée à Tikehau Ace Capital, sur le capital de la Société était notamment subordonnée à la constatation par l'Autorité des Marchés Financiers (l'« AMF ») qu'il n'y avait pas matière à déposer un projet d'offre publique obligatoire portant sur les actions de la Société sur le fondement de l'article 234-7, 1° du Règlement général de l'AMF, laquelle a été octroyée par l'AMF le 10 mai 2022 (avis AMF n° 222C1055 et communiqué de presse en date du 10 mai 2022).

Par ailleurs, et en complément de son investissement en capital, Ace Aéro Partenaires a également, conformément aux termes du contrat d'émission conclu, souscrit à des obligations émises par la Société pour un montant de 10 M€. Ces obligations portent intérêt au taux annuel de 12% capitalisé annuellement et ont une maturité de 6 ans et 6 mois.

La réalisation de l'augmentation de capital réservée à Ace Aéro Partenaires s'accompagne également d'un changement dans la composition du Conseil d'administration (en ligne avec les recommandations Middlednext), lui permettant de s'enrichir de compétences supplémentaires et indépendantes et de tenir compte de la nouvelle structure actionnariale du Groupe. Conformément aux résolutions adoptées par l'assemblée générale des actionnaires de la Société le 20 mai 2022, et avec effet à compter de ce jour, le Conseil d'administration est désormais composé de 8 membres :

- Monsieur Jean-Claude Maillard ;
- Monsieur Rémi Maillard ;

¹ Ce prix comprenant le coupon couru.

- Monsieur Simon Maillard ;
- Madame Eliane Rouchon ;
- Madame Marie-Line Malaterre, administratrice indépendante ;
- Monsieur Éric Raynaud, administrateur indépendant ;
- Monsieur Franck Crépin, dont la nomination a été proposée par Tikehau Ace Capital ; et
- Madame Anne Tauby, dont la nomination a été proposée par Tikehau Ace Capital.

Enfin, l'entrée d'Ace Aéro Partenaires au capital de la Société a donné lieu à la création d'un comité stratégique et d'un comité des nominations et des rémunérations, et à la modification de la composition du comité d'audit, lesquels sont désormais composés comme suit :

- Le comité stratégique est composé de Monsieur Franck Crépin, Monsieur Jean-Claude Maillard et Monsieur Eric Raynaud. Il est présidé par Monsieur Eric Raynaud ;
- Le comité des nominations et des rémunérations est composé de Madame Anne Tauby, Madame Eliane Rouchon et Monsieur Eric Raynaud. Il est présidé par Monsieur Eric Raynaud ;
- Le comité d'audit, jusqu'à présent composé de Madame Marie-Line Malaterre et de Monsieur Simon Maillard, est désormais composé de Monsieur Franck Crépin, Madame Eliane Rouchon, et Madame Marie-Line Malaterre. Il est présidé par Madame Marie-Line Malaterre. Le règlement intérieur du Conseil d'administration a été modifié en conséquence

1-4 Cession des actifs mexicain du Groupe. Acquisition d'actifs au Mexique

Le Groupe a finalisé le 30 septembre, l'accord avec Latécoère pour la cession des actifs industriels et fonciers de sa filiale d'Hermosillo au Mexique. Ce site de production, a initialement été dimensionné pour Latécoère dans le cadre d'un contrat conclu en 2015 portant sur la fourniture de pièces élémentaires en alliages légers et métaux durs, ainsi que de petits sous-ensembles pour les portes du Boeing 787. Ce contrat représente encore à l'heure actuelle plus de la moitié du chiffre d'affaires de ce site, malgré les diversifications en cours.

Cet accord s'accompagne de plusieurs conditions dont :

- La signature d'un contrat de services pour FIGEAC AÉRO afin d'assurer une assistance pendant la période de transition d'une durée de 18 mois,
- La signature d'un contrat de sous-traitance, limité à 3 ans, avec Latécoère pour la production relative aux autres contrats de FIGEAC AÉRO. Ceci permettra notamment de sécuriser les productions en cours pour les autres clients du Groupe en attendant leur transfert sur le nouveau site,

En parallèle, le Groupe a conclu un accord avec la société américaine Kaman Aerospace Group Inc. pour l'acquisition de leurs actifs industriels situés dans l'État du Chihuahua au Mexique. Ces équipements sont spécialisés dans la fabrication de pièces de tôlerie complexes pour l'aviation civile et militaire, l'usinage de pièces issues de profilés et l'assemblage de sous-ensembles aéronautiques. Ce nouveau site de production remplacera progressivement celui d'Hermosillo et permet à FIGEAC AÉRO un redéploiement agile et maîtrisé de ses activités industrielles au Mexique, en phase avec ses ambitions de croissance en Amérique du Nord. Cette acquisition permet non seulement au Groupe de sécuriser la production des contrats conservés dans le cadre de la cession des actifs de l'usine d'Hermosillo mais également de doubler ses capacités de fabrication en tôlerie complexe en Amérique du Nord

1-5 Mise en service du nouvel ERP du Groupe

Figeac Aero a finalisé le déploiement de son nouvel ERP « IFS » au sein de quatre sociétés : Figeac Aero, FGA Tunisie, FGA Picardie et FGA Saint Nazaire, représentant 70% du chiffre d'affaires du Groupe.

Ce projet s'inscrit dans l'amélioration de systèmes de managements visant à standardiser l'aspect organisationnel et opérationnel dans les usines du Groupe.

NOTE 2 REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes annuels ont été établis conformément aux règles et méthodes comptables du règlement ANC 2019-09 du 18 décembre 2019 modifiant le règlement ANC N°2014-03 relatif au plan comptable général, règlement homologué par arrêté du 8 octobre 2018, et publié au journal officiel du 9 octobre 2018.

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base qui ont pour objet de fournir une image fidèle de l'entreprise :

- continuité d'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice sur l'autre,
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

La préparation des états financiers nécessite de la part de la Direction l'exercice du jugement, d'effectuer des estimations et de faire des hypothèses qui ont une incidence sur l'application des méthodes comptables et sur les montants des actifs, passifs, produits et charges. Les estimations et les hypothèses sous-jacentes sont réalisées à partir de l'expérience passée et d'autres facteurs considérés comme raisonnables compte tenu des circonstances. Elles servent ainsi de base à l'exercice du jugement rendu nécessaire à la détermination des valeurs comptables de certains actifs et passifs, qui ne peuvent être obtenues directement à partir d'autres sources. Les valeurs réelles peuvent être différentes des valeurs estimées. Les estimations et les hypothèses sous-jacentes sont réexaminées de façon continue. Les principaux postes du bilan concernés par ces estimations sont les frais de développement immobilisés (estimation des avantages économiques futurs) et les provisions (estimation de la probabilité de réalisation du risque).

La société a appliqué le règlement ANC 2015-05 relatif aux instruments financiers à terme et aux opérations de couverture.

Cette méthode a les incidences suivantes sur les comptes de la société au 31 mars 2023 :

- Reclassement des gains et pertes de changes liées à des opérations commerciales en devises en résultat d'exploitation dans la même nature comptable que leurs sous-jacents (Chiffres d'affaires / achats). Impact négatif sur le résultat d'exploitation : 7,5 M€

2.1 Les immobilisations incorporelles

2.1.1 Frais de recherche et de développement

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur valeur d'acquisition ou de production.

Les immobilisations incorporelles peuvent être amorties, le cas échéant, sur des périodes qui correspondent à leur protection légale ou à leur durée d'utilisation prévue.

Les dépenses de développement font l'objet d'une évaluation fiable de leurs coûts, et sont capitalisées quand l'ensemble des critères cumulés suivants est respecté :

- la démonstration de la faisabilité technique du projet nécessaire à l'achèvement de l'immobilisation incorporelle en vue de sa mise en service,
- l'intention d'achever l'immobilisation incorporelle compte tenu de la disponibilité des ressources, et de l'utiliser,
- la capacité de l'immobilisation incorporelle à générer des avantages économiques futurs probables,
- la capacité à utiliser ou à vendre l'immobilisation corporelle,
- la disponibilité des ressources pour achever le développement et utiliser ou vendre l'immobilisation incorporelle,

- la capacité à évaluer les dépenses liées au coût de l'immobilisation incorporelle de façon fiable.

Les amortissements des frais de développement reflètent le rythme de consommation des avantages économiques attendus de l'actif. La méthode utilisée est l'amortissement linéaire. Les durées d'utilité sont de 5 ans.

La société apprécie à chaque clôture des comptes s'il existe un indice montrant qu'un actif a pu perdre de sa valeur. Lorsqu'il existe un indice de perte de valeur, un test de dépréciation est effectué : la valeur nette comptable de l'actif est comparée à sa valeur actuelle. Si la valeur actuelle devient inférieure à sa valeur comptable, cette dernière est ramenée à la valeur actuelle.

Par suite des baisses de cadences générées par la crise du transport aérien, elle-même engendrée par l'épidémie du COVID-19 et par les incertitudes sur les cadences de production du programme Boeing 737 Max, la société FIGEAC AERO a procédé à la dépréciation exceptionnelle de certains projets de développement.

Le calcul de cette dépréciation consiste à comparer les avantages économiques futurs attendus du projet. Ces derniers sont calculés à partir des cadences de production issues des données des constructeurs, positionnées dans le temps et actualisées au taux annuel de 10% ainsi qu'à partir de la VNC de ces projets au 31 mars 2023 issue du plan d'amortissements initialement établi.

La société FIGEAC AERO a poursuivi son activité de R&D, notamment engagée dans le cadre des nouveaux programmes aéronautiques sur lesquels l'entreprise s'est positionnée, en distinguant clairement les phases de recherche et de développement.

Projets développement	Valeur Brute (k€) Début exercice	Acquisition	Mise en service	Autres variation	Valeur brute fin d'exercice	Amort antérieurs et provisions	Amort exercice	Provision	Amort cumulés et provisions	Valeur nette
RD de process pièces de structure	27 685				27 685	20 065	1 623	-657	20 650	7 035
RD de process pièces précision	30 571	181			30 753	10 089	3 148	-1 282	13 864	16 889
RD de process pièces métaux durs	24 504	101			24 605	9 572	1 982	-461	16 955	7 650
RD de process sous-ensembles	1 991				1 991	2 812	102	0	1 684	307
autres process	13 798	3 671			17 469	5 946	1 735	-494	7 611	9 858
Projers R&D en cours	0				0	0	0	0	0	0
TOTAL	98 549	3 954	0	0	102 503	48 484	8 590	-2 893	60 765	41 738

Le détail des mises en service est le suivant :

Projet	Montant K€
RD de process pièces de structure	0
RD de process pièces précision	181
RD de process pièces métaux durs	101
RD de process sous-ensembles	0
Autres process	3 671
TOTAL	3 954

2.1.2 Autres immobilisations incorporelles

Composées de logiciels informatiques, elles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires). Les intérêts des emprunts spécifiques à la production d'immobilisations ne sont pas inclus dans le coût de ces immobilisations. La durée d'amortissement comptable est comprise entre 1 et 3 ans.

A la clôture la valeur nette comptable est comparée à la valeur actuelle. Si cette dernière est inférieure à la valeur nette comptable, une dépréciation ou bien un amortissement exceptionnel selon le cas est constaté à hauteur de la différence constatée pour ramener l'actif à sa valeur actuelle.

Projets développement	Valeur Brute (k€) Début exercice	Acquisition	Mise en service	Autres variation	Valeur brute fin d'exercice	Amort antérieurs et provisions	Amort exercice	Amort cumulés et provisions	Valeur nette
Logiciels	11 510	0	40 800	-633	51 677	8 625	3 196	11 284	40 393
Projets ERP en cours	37 888	0	0	-37 888	0	0	0	0	0
TOTAL	49 398	0	40 800	-38 520	51 677	8 625	3 196	11 284	40 393

2.1.3 Fonds commercial

Le règlement ANC 2015-06 du 23 novembre 2015 pris en application de la directive comptable 013/34/UE du 26 juin 2013 prévoit pour les fonds de commerce les dispositions suivantes :

- Une présomption de durée illimitée des fonds commerciaux dont la valeur d'utilité est évaluée annuellement sur la base d'un test d'impairment ;
- Un amortissement du fonds commercial sur la durée d'exploitation du fonds commercial en cas d'existence d'une limite prévisible à l'exploitation du fonds commercial ;
- Un amortissement sur 10 ans lorsque la durée d'exploitation ne peut être estimée de manière fiable.

Les fonds commerciaux résiduels inscrits à l'actif du bilan de la société sont désormais amortis sur une durée de 10 ans.

Le fond commercial est de 346 263,52 € suite à la fusion/absorption de Quercy usinage. Le montant des amortissements cumulés au 31 mars 2023 est de 82 169,79 €.

2.2 Les immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, qui comprend le prix d'achat et frais accessoires, ou à leur coût de production (production immobilisée). Les intérêts des emprunts spécifiques à la production d'immobilisations ne sont pas inclus dans le coût de ces immobilisations. Lorsque des éléments significatifs d'immobilisations corporelles peuvent être déterminés et que ces composants ont des durées d'utilité et des modes d'amortissement différents, ils sont comptabilisés en tant qu'immobilisations corporelles distinctes (par composant).

Les amortissements pour dépréciation de chaque composant sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif, en fonction de la durée d'utilisation prévue. Il n'a pas été pris en considération de valeurs résiduelles puisque la société ne procède pas à des cessions ventes avant la fin de leur vie économique.

Nature	Durée	Linéaire	Dégressif
Agencements et aménagements des terrains	20 et 10 ans	5 et 10 %	
Bâtiment industriel	De 15 à 30 ans	6.66 à 3.33 %	
Installations générales et aménagements des constructions	5 à 10 ans 20 ans pour les massifs de machines	20 à 10 % 5%	
Matériel	5 à 10 ans 15 à 20 ans pour les structures de machines	20 à 10 % 6.66 à 5 %	Entre 16,66 % et 40 %
Outillage industriels	<1* et de 3 à 10 ans	33 à 10 % 100%	
Aménagements et agencements divers	3 à 10ans	33.33 à 10 %	
Matériels informatiques	3 à 6 ans	33.33 à 16.66%	
Matériel de bureau et mobilier	3 à 6 ans	33.33 à 16.66 %	
Matériel de transport	2 à 5 ans	50 à 20 %	

(*) Moins 1 an pour les outillages liés aux programmes du CIR

En cas d'indice de perte de valeur, la valeur nette comptable est comparée à la valeur actuelle. Si cette dernière est inférieure à la valeur nette comptable, une dépréciation ou bien un amortissement exceptionnel, selon le cas, est constaté à hauteur de la différence constatée pour ramener l'actif à sa valeur actuelle. La valeur actuelle est la valeur la plus élevée entre la valeur vénale et la valeur d'usage

2.3 Titres de participation et autres titres immobilisés

2.3.1 Titres de participation

Les titres de participation sont inscrits en comptabilité à leur prix d'acquisition ou de souscription. A la clôture de l'exercice, une dépréciation est constituée si la valeur actuelle est inférieure à la valeur nette comptable, en prenant en compte la situation nette à date ainsi que les perspectives d'activité et de rentabilité escomptées.

2.3.2 Créances rattachées à des participations

A la clôture de l'exercice, ce poste est constitué par le versement de prêts à moyen terme de trésorerie à des filiales.

2.3.3 Autres titres immobilisés

A la clôture de l'exercice, ce poste est constitué de parts sociales d'organismes ayant consenti des prêts à FIGEAC AERO

2.3.4 Prêts

A la clôture de l'exercice, ce poste est constitué par le versement de la participation des employeurs à l'effort construction sous forme de prêts à des organismes collecteurs.

2.3.5 Autres immobilisations financières

A la clôture de l'exercice, ce poste est constitué des dépôts et cautionnement sur des prêts obtenus, ainsi que d'un dépôt de garantie pour l'émission d'une caution internationale.

2.4 Stocks et en-cours

2.4.1 Matières premières et autres approvisionnements

Matières premières et autres approvisionnements

La valeur brute des matières premières et des approvisionnements comprend le prix d'achat et les frais accessoires (coef d'approvisionnement). Des dépréciations sont constituées, selon le barème suivant :

- sans mouvement depuis + 18 mois et moins de 24 mois 50 %
- sans mouvement depuis + de 24 mois.....75 %

Les stocks tiennent compte de stocks cédés à Aerotrade et pour lesquels un engagement d'achat ferme a été concédé.

2.4.2 En cours de production

Les en-cours de production sont évalués suivant la méthode du coût de revient complet, à l'exception des frais non liés à la production et de la sous-activité éventuelle. Dans les cas où le prix de revient attendu du produit fini, auquel il est incorporé, est supérieur à son prix de vente escompté et diminué des frais de distribution, une dépréciation de l'encours est constatée.

Pour les programmes réalisés en partenariat avec les clients (risk-sharing), les en-cours de production comprennent également les dépenses de développement et les frais de démarrage encourus par la société pour lesquels, soit :

- leur facturation est prévue dans les contrats commerciaux liant la société à son client
- soit la facturation se fait en fonction des livraisons de série : ils sont alors répartis selon la durée de vie des programmes concernés ;
- soit la facturation s'effectue selon un montant défini indépendant des livraisons : ils sont alors linéarisés sur la durée du contrat.
- leurs engagements résultent des contrats commerciaux liant la société à son client pour l'industrialisation des références contractualisées : dans ce cas, ils sont linéarisés sur la durée du contrat.

Dans le cas où l'avenir d'un programme serait compromis de façon irrévocable, un amortissement exceptionnel pour perte égale à la valeur des dépenses non amorties serait constaté.

2.4.3 Produits finis

Les produits finis sont évalués suivant la méthode du coût de revient complet, à l'exception des frais non liés à la production et de la sous activité éventuelle.

Des dépréciations sont constituées pour les produits finis codifiés obsolètes avec des perspectives de vente très faibles répartis en deux catégories selon le barème suivant :

- article codifié obsolète/peut être (pouvant être revendus) : 25 %
- article codifié obsolètes/jamais (dont la probabilité de revente est faible) : 90 %

En complément, une dépréciation est constatée dans les cas où le prix de revient du produit fini est supérieur à son prix de vente escompté diminué des frais de distribution.

NATURE	Valeurs brutes N-1	Valeurs brute N	Variation de stocks
31001 Matières premières	21 965 954	13 954 268	-8 011 687
Détail :			
Stock M.P	17 740 585	10 383 466	-7 357 119
Stock composant montage	4 225 370	3 570 802	-654 568
320001 Stock chez tiers	8 561 854	6 489 070	-2 072 784
322010 Stock consommable	19 906 655	20 736 024	829 370
322020 Stock Maintenance	8 188 164	8 796 934	608 770
326010 Stock emballage	110 506	117 331	6 825
341001 En cours production pièces	38 891 252	34 026 967	-4 864 285
342001 En cours production pièces nouvelles	14 250 590	17 928 876	3 678 287
345100 En cours production façonnage	955 634	1 764 632	808 998
35501 Stocks produits finis	36 439 223	17 920 060	-18 519 163
38200 Stock en transit	0	1 193 269	1 193 269
TOTAL	149 269 831	122 927 431	-26 342 401

- (1) La société AEROTRADE a procédé à l'achat d'une partie du stock de matière première de Figeac Aero dans le cadre d'un contrat prévoyant le rachat de ce stock par Figeac Aero selon leurs consommations. L'analyse de cette opération conduit à annuler la comptabilisation de cette vente et à maintenir à l'actif du bilan de ces stocks

NATURE	Provision début exercice	Dotations	Reprise	Provision fin exercice	Montant net
31001 Matières premières	1 240 847	1 139 886	-1 240 847	1 139 886	12 814 382
Détail :					
Stock M.P	919 797	818 836	-919 797	818 836	9 564 630
Stock composant montage	321 050	321 050	-321 050	321 050	3 249 752
320001 Stock chez tiers					6 489 070
322010 Stock consommable					20 736 024
322020 Stock Maintenance					8 796 934
326010 Stock emballage					117 331
341001 En cours production pièces	1 834 335	1 208 155	-1 834 335	1 208 155	32 818 812
342001 En cours production pièces nouvelles	1 601 001	569 735	0	2 170 736	15 758 140
345100 En cours production façonnage	2 954	56 703	-2 954	56 703	1 707 929
35501 Stocks produits finis	3 276 059	4 350 324	-3 276 059	4 350 324	13 569 736
38200 Stock en transit	0	0	0	0	1 193 269
TOTAL	7 955 196	7 324 803	-6 354 195	8 925 804	114 001 626

- (1) dont 2 171 k€ de provision exceptionnelle sur en cours risk sharing

2.5 Créances, autres débiteurs et dettes

Les créances clients et autres débiteurs sont valorisées à leur valeur nominale.

Des dépréciations sont constituées pour les créances clients échues avec des perspectives de recouvrement faibles réparties en trois catégories selon le barème suivant :

- créance client échue depuis + de 6 mois : 10 %
- créance client échue depuis + de 12 mois : 50%
- créance client échue depuis + de 24 mois : 90 %

En complément, une dépréciation est constatée dans les cas où la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable et, le cas échéant, pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles sont susceptibles de donner lieu.

2.6 Valeurs mobilières de placement

Elles sont enregistrées à leur coût d'acquisition hors frais et accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute à la date de clôture, une dépréciation est constituée à hauteur de la différence.

2.7 Subvention d'investissement

Les subventions acquises sont comptabilisées dès la signature de l'accord selon les clauses qui définissent les conditions résolutives.

Les subventions d'investissement pour des équipements amortissables sont inscrites en capitaux propres. La reprise de la subvention d'investissement s'effectue sur la même durée et au même rythme que l'amortissement de la valeur de l'immobilisation amortissable acquise ou créée au moyen de la subvention.

ORGANISME	Subventions accordées au 31/03/2022	Subventions accordées au cours de l'exercice	Subventions accordées au 31/03/2023	Reprise cumulée au 31/03/2022	Reprise de l'exercice	Reprise cumulée au 31/03/2023	Subvention restant à amortir au 31/03/2023
inves immob région	380 000			380 000			
inves conseil général	189 619			189 619			
FEDER BAT ATELIER 4	200 000			200 000			
inves immob communauté commune	143 603			143 603			
Sous-total	913 222	0	0	913 222	901 783	1 429	0
PAT RDI	870 000	-870 000		0	870 000		-870 000
FICO ACPTE AIDE EXTENSION	15 000	-15 000		0	15 000		-15 000
SUB BAT PAIERIE DEPA	10 000	-10 000		0	10 000		-10 000
SUB B6	425 000	-425 000		0	425 000		-425 000
OSEO FUI TIMAS	62 000	-62 000		0	62 000		-62 000
FUI TIMAS SOLDE	144 700			144 700	118 172	26 528	
FUI QUASI	92 000			92 000	79 733	12 267	
PLANCHER DU FUTUR	348 000	-348 000		0	348 000		-348 000
B10	360 000			360 000	145 631	72 000	
SOLDE NOMAD	91 131			91 131	72 904	18 226	
MINEFI PROJET NOMADE	206 270			206 270	41 254	165 016	
AEROSAT	156 981			156 981	125 585	31 396	
GRAND FIGEAC	200 000	-200 000		0	210 000	-10 000	-200 000
CG 46	200 000	-200 000		0	210 000	-10 000	-200 000
PAT RDI + INDUS 2014	400 000	-400 000		0	400 000		-400 000
PAT indus	800 000			800 000	482 528	160 000	
CORAC A RECEVOIR	316 440			316 440	221 508	63 288	
corac solde	123 060			123 060	86 142	24 612	
pat 2 ieme tranche 40%	480 000			480 000	288 000	96 000	
bpi France fast	665 656			665 656		44 377	
DGFIP SCBCM ECOLOGIE	163 250			163 250			
REGION SUBV D INVEST 2020 =>2024	1 080 000			1 080 000			
BPI France dossier 143258	0		1 331 312	1 331 312		88 754	
DGFIP SCBCM Ecologie	0		15 492	15 492			
Total	8 122 711	-2 530 000	1 346 804	6 939 515	5 113 241	783 894	

2.8 Provisions réglementées

Les provisions réglementées figurant au bilan comprennent exclusivement les amortissements dérogatoires.

Les amortissements dérogatoires sont constitués par l'écart entre la durée d'amortissement comptable et l'amortissement dégressif permis par la législation fiscale.

2.9 Provisions pour risques et charges

Une provision est constatée s'il existe à la clôture de l'exercice une obligation de l'entreprise et s'il est probable ou certain, à la date d'établissement des comptes, qu'elle provoquera une sortie de ressource au bénéfice de tiers.

PROVISION POUR RISQUES ET CHARGES				
NATURE	Provision début exercice	Dotation	Reprise	Provision fin d'exercice
Provision temps habillage	182 420		-73 145	109 275
Provision Prudhommes	72 512	120 030	-66 512	126 030
Provision sur risques situation nette filiales	5 364 173	537 383	-1 496 127	4 405 429
Provision pour Restructuration	502 426		-372 536	129 890
Provision pour Pénalités Clients	0	5 746 104	-2 487 418	3 258 686
TOTAL	6 121 531	6 403 517	-4 495 738	8 029 310

2.10 Enregistrement des opérations en devises et couverture de change

Les charges et produits en monnaies étrangères sont enregistrés pour leur contre-valeur en euros à la date de l'opération au taux de transaction.

Les dettes, créances et disponibilités en devises figurent au bilan pour leur contre-valeur en euros au taux de conversion en vigueur à la date de clôture de l'exercice. La différence, résultant de la conversion des dettes et créances en devises à ce dernier cours est portée au bilan en écart de conversion. Les pertes latentes de change font l'objet d'une provision pour risques et les différences de change sont comptabilisées en résultat financier

Afin d'éviter les fluctuations de marché dans le cadre de la gestion des engagements long terme avec ses clients, Figeac Aéro se couvre via des instruments financiers dérivés de différents types :

- des contrats de change à terme vanilles ;
- des options de change vanilles et/ou des tunnels (combinaisons d'options d'achat et d'options de vente portant sur un nominal identique) ;
- des options de change à barrière ;
- des accumulateurs qui sont des instruments dérivés de change permettant d'accumuler des devises à chaque date d'observation en fonction du niveau du taux de change par rapport au cours garanti ;
- des TRF, qui sont des combinaisons d'options d'achat et d'options de vente portant sur un nominal différent ;
- des FADER, qui sont des instruments dérivés de change à barrière permettant d'accumuler des devises à chaque date d'observation en fonction du niveau du taux de change par rapport au cours garanti et aux barrières

La Société utilise ainsi majoritairement des produits structurés à base d'options incertaines (accumulateurs, TFR, FADER) qui lui permettent d'obtenir, sur une maturité donnée, un cours bonifié par rapport à un cours de marché à un instant T. Ces instruments n'étant pas éligibles à la comptabilité de couverture, les charges et produits en monnaies étrangères sont enregistrés pour leur contre-valeur en euros à la date de l'opération au taux de transaction et non au taux de couverture prévisionnel.

Les instruments de couverture du risque de change sont détaillés dans le tableau suivant :

Position au 31 mars 2022							
Instruments financiers	Nominal	Échéances			Juste valeur	Equity	P&L
		< à 1 an	de 1 à 5 ans	> à 5 ans			
- Options de change EUR/USD/ couverture flux trésorerie vente	67 500 000	45 000 000	22 500 000		-2 414 916	-2 093 633	-321 283
- Options de change EUR/USD/ couverture flux trésorerie achats			0				
- Options de change EUR/USD/ non couverture							
- Accumulateurs EUR/USD/couverture flux trésorie							
- Accumulateurs EUR/USD/non couverture	42 475 000	30 205 000	12 270 000		-2 111 223	0	-2 111 223
- Contrat à Terme achats							
- Contrat à terme ventes	177 280 000	57 180 000	120 100 000		-464 682	-464 682	0
Total risque de change Vente	287 255 000	132 385 000	154 870 000	0	-4 990 821	-2 558 315	-2 432 506
Total risque de change achats	0	0	0	0	0	0	0

Documentation de la comptabilité de couverture

Comme indiqué précédemment, Figeac Aéro traite des contrats à long terme en devises et est par conséquent en mesure de projeter des flux futurs hautement probables sur les maturités couvertes. Les expositions à l'achat et à la vente ne sont pas compensées.

Ainsi, à l'origine de la couverture, Figeac Aéro met en place une documentation formalisée décrivant la relation de couverture. A la mise en place de la couverture, puis lors de chaque arrêté, Figeac Aéro procède à des tests d'efficacité prospectifs (méthode de la comparaison des caractéristiques principales) et rétrospectifs (méthode du Dollar Offset) afin de s'assurer que la relation est hautement efficace dans la compensation de juste valeur ou de flux de trésorerie attribuables au risque couvert, en accord avec la stratégie de gestion du risque de change décrite ci-dessus.

Dans l'optique de garantir des tests d'efficacité rétrospectifs à 100%, la composante « valeur temps » est séparée des variations de juste valeur des options de change et est ainsi considérée comme inefficace.

2.11 Chiffre d'affaires

- La reconnaissance des ventes de biens s'effectue selon les modalités et les incoterms contractuels de livraison.
- Les prestations de service sont rattachées à l'exercice d'achèvement, soit au moment où le service est rendu, et non échelonnées sur plusieurs exercices.

NOTE 3 COMPLEMENTS D'INFORMATIONS RELATIFS AU BILAN ET AU COMPTE DE RESULTAT

3.1 Immobilisations

Situations et mouvements de l'exercice	Début exercice	Acquisitions	Virements	Cessions/mises hors service	Fin exercice
Frais de recherche et de développement	126 722 199	9 465 247	0	0	136 187 446
Autres postes d'immobilisations incorporelles	11 856 074	40 800 203	0	632 741	52 023 536
Immobilisations incorporelles en-cours	50 242 259	5 449 220	43 392 992	0	12 298 488
Immobilisations incorporelles	188 820 532	55 714 669	43 392 992	632 741	200 509 469
Terrains	1 403 984	0	0	0	1 403 984
Construction sur sol propres	31 534 658	0	0	0	31 534 658
Agencement des constructions	4 910 125	1 112 578	0	0	6 022 703
Matériel et outillage industriel	89 499 813	21 856 100	0	11 825 302	99 530 610
Installations générales agencements divers	15 272 658	727 769	0	41 314	15 959 113
Matériel de transport	244 695	9 692	0	0	254 386
Matériel de bureau et mobilier	3 185 136	736 196	0	19 632	3 901 700
Immobilisations corporelles en-cours	10 725 280	5 777 813	5 761 286	498 813	10 242 994
Avances et acomptes	862 000	799 450	0	180 000	1 481 450
Immobilisations corporelles	157 636 872	31 019 599	5 761 286	12 565 061	170 331 600
Immobilisations financières	129 341 234	15 469 682	0	0	144 810 916
TOTAL GENERAL	475 798 639	102 203 950	49 154 277	13 197 802	515 651 986

3.2 Amortissements

Situations et mouvements de l'exercice	Début exercice	Dotations	Reprises	Fin exercice
Frais de recherche et développement	71 776 833	17 419 030	0	89 195 863
Autres postes d'immobilisations incorporelles	8 695 728	3 207 918	537 492	11 366 154
Immobilisations incorporelles	80 472 560	20 626 948	537 492	100 562 017
Terrains	78 572	0	0	78 572
Construction sur sol propre	9 415 044	1 805 994	0	11 221 037
Agencements des constructions	3 569 864	385 767	0	3 955 631
Matériel et outillage industriel	72 033 508	7 432 524	3 795 576	75 670 456
Inst.agencements divers	9 804 671	1 665 476	25 181	11 444 966
Matériel de transport	235 347	6 057	0	241 404
Matériel de bureau et mobilier	2 700 755	197 481	19 632	2 878 604
Immobilisations corporelles	97 837 760	11 493 299	3 840 389	105 490 670
TOTAL GENERAL	178 310 320	32 120 247	4 377 881	206 052 686

3.3 Provisions

	Début exercice	Dot. de l'exercice	Reprise de l'exercice		Fin exercice
			Provisions utilisées	Provisions non utilisées	
Amortissements dérogatoires	4 560	0	4 560	0	0
TOTAL PROVISIONS REGLEMENTEES	4 560	0	4 560	0	0
Provisions pour litiges	182 420	0	0	73 145	109 275
Provisions pour charges	5 436 685	6 403 517	3 000	4 047 057	7 790 145
Provision pour restructuration	502 426	0	372 536	0	129 890
Provision pour pertes de changes	0	0	0	0	0
TOTAL PROVISIONS RISQUES ET CHARGES	6 121 531	6 403 517	375 536	4 120 202	8 029 310
Sur immobilisation incorporelles	10 946 737	1 294 308	0	6 942 947	5 298 099
Provision sur titres de participation	31 078 184	7 144 842	0	6 324 688	31 898 339
Provisions sur autres immobilisations financières	18 834 455	13 390 405	0	7 082 830	25 142 030
Provisions sur stocks et en cours	7 955 196	8 925 804	0	7 955 196	8 925 804
Provisions sur comptes clients	3 307 400	1 439 458		569 540	4 177 318
Autres provisions pour dépréciation	81 216	914 996	0	0	996 213
TOTAL PROVISIONS POUR DEPRECIATION	72 203 189	33 109 814	0	28 875 200	76 437 803
TOTAL GENERAL	78 329 281	39 513 331	380 096	32 995 403	84 467 112
Dont dotations	d'exploitation	12 316 983	3 000	17 027 322	
et reprises	financières	21 450 244	0	13 407 518	
	exceptionnelles	5 746 104	377 096	2 560 563	

3.4 Etat des créances et des dettes

ETAT DES CREANCES	Montant brut	à 1 an au plus	à plus d'1 an
Créances rattachées à des participations	85 388 856		85 388 856
Prêts (1) (2)	1 735 058		1 735 058
Autres immo financières	2 134 002		2 134 002
Avances sur commandes	1 223 499	1 223 499	
Clients douteux ou litigieux	2 905 938	2 905 938	
Autres créances clients	69 081 743	69 081 743	
Personnel et comptes rattachés	1 631	1 631	
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	38 685	38 685	
Etat et autres collectivités publiques	11 728 318	9 655 510	2 072 808
Groupes et associés	0	0	0
Débiteurs divers	6 475 977	6 475 977	
Charges constatées d'avance	2 745 057	2 745 057	
TOTAL GENERAL	183 458 764	92 128 040	91 330 724
(1) Prêts accordés en cours d'exercice	118 883		
(2) Remboursements en cours d'exercice	0		

ETAT DES DETTES	Montant brut	à 1 an au plus	à plus d'1 an, à 5 ans au plus	à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles	67 823 406	0	0	67 823 406
Autres emprunts obligataires	10 400 000	0	0	10 400 000
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits	101 070	0	0	0
	243 620 485	24 924 213	128 955 278	89 740 994
Avances reçues sur commandes	14 070 321	14 070 321	0	0
Emprunts et dettes financières diverses	1 217 107	1 217 107	0	0
Fournisseurs et comptes rattachés	73 343 642	73 343 642	0	0
Personnel et comptes rattachés	6 801 878	6 801 878	0	0
Sécurité sociale et autres organismes sociaux (4)	8 020 702	7 432 117	588 585	0
Etat et autres collectivités publiques	10 383 528	10 383 528	0	0
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	1 554 146	1 554 146	0	0
Groupes et associés	46 667	46 667	0	0
Autres dettes	9 020 269	9 020 269	0	0
Produits constatés d'avance	8 029 073	8 029 073	0	0
TOTAL GENERAL	454 432 294	156 822 961	129 543 863	167 964 400
(1) (2) Emprunts souscrits en cours d'exercice	49 699 864			
(1) (2) Emprunts remboursés en cours d'exercice	40 595 486			

(3): Y compris les PGE. Les PGE sont des emprunts à 1 an maximum à l'origine offrant la possibilité pour le souscripteur d'exercer l'option d'une durée de remboursement comprise entre 1 et 5 ans avec possibilité d'une franchise de 12 mois en remboursement de capital. Figeac Aero a exercé auprès des banques prêteuses son option pour un remboursement sur une durée de 5 ans avec une période de franchise de 12 mois pour le remboursement du capital les différents contrats de prêts sont ainsi établis.

(4) Dont 4 316 k€ de dette URSSAF restant dû payé sur 36 mois depuis septembre 2021

3.5 Avances remboursables conditionnées

Les avances sont remboursables en cas de succès. Elles sont obtenues en vue de faciliter le lancement d'études de développement et de fabrication. Les remboursements s'effectuent selon les modalités établies avec les organismes prêteurs. En cas d'échec commercial du projet et d'abandon de la créance par l'organisme, l'avance est reprise en produit exceptionnel avec généralement une clause de retour à meilleure fortune sur une période négociée au cas par cas.

3.6 Informations et commentaires

3.6.1 Parties liées : éléments relevant de plusieurs postes du bilan et du compte de résultat

Postes du Bilan / Compte de Résultat	Montant concernant les entreprises	
	liées (contrôlées à plus de 50 %)	avec lesquelles la société a un lien de participation
- Titres de participations	41 507 892	2 607 493
- Créances compte courant	96 983 170	
- Créances clients et comptes rattachés	46 377 317	2 850
- Dettes compte courant	8 118 981	
- Dettes fournisseurs et comptes rattachés	24 096 552	1 891 051
- Dettes diverses	0	
- Produits d'exploitation	53 255 093	163 324
- Charges d'exploitation	70 335 407	10 274 938
- Acquisition d'immobilisations	23 145	
- Cession immobilisations	5 184 539	
- Produits financiers	876 937	
- Charges financières	0	

Au-delà des sociétés avec lesquelles Figeac Aéro a un lien de participation, d'autres parties liées sont identifiées en tant que telles du fait de la présence de Mr Jean Claude Maillard, PDG de Figeac Aero au capital des sociétés MP Usicap et du groupe Avantis Engineering.

Opérations avec la Société MP Usicap :

Les prestations permanentes concernent les domaines suivants :

- Prestations d'usinage de pièces aéronautiques,
- assistance comptable, juridique et administrative,

Les opérations ont été conclues aux conditions normales

Les **éléments chiffrés** relatifs à 2023 sont les suivants (en €) :

	Achats HT	Dettes Fournisseurs	Ventes HT	Créances Clients
Opérations avec entreprises liées	1 157 616	692 423	152 032	59 066

Opérations avec la Société Avantis Engineering

❖ Les prestations permanentes concernent les domaines suivants :

- Prestations de programmations de moyens de production,
- Prestations d'études de sous-ensembles,

Les opérations ont été conclues aux conditions normales

Les **éléments chiffrés** relatifs à 2023 sont les suivants (en €) :

	Achats HT	Dettes Fournisseurs	Ventes HT	Créances Clients
Opérations avec entreprises liées	154 599	30 144	0	4 985

3.6.2 Réévaluation

Néant.

3.6.3 Détail des produits à recevoir

Immobilisations financières	0 €
Clients et comptes rattachés	7 052 349 €
Autres créances	639 899 €

3.6.4 Détail des charges à payer

Emprunts et dettes auprès des états de crédit	1 501 346 €
Emprunts et dettes financières diverses	0 €
Fournisseurs	12 118 599 €
Dettes fiscales et sociales	6 189 626 €
Autres dettes :	6 701 392 €

3.6.5 Détail des charges constatées d'avance

Primes d'assurance	240 383 €
Quote-part loyer crédit-bail et location	651 403 €
Maintenance et redevance divers matériels.....	948 925 €
Salaires et charges sociales.....	0 €
Divers.....	904 346 €

2 745 057 €

3.6.6 Charges à répartir

Les charges à répartir concernent les frais d'émissions d'emprunts tel que présenté dans le tableau ci-dessous :

Frais émission d'emprunts				
Brut	Montant	Durée emprunt	Ats antérieurs	Ats 2022/2023
Frais sur B12	60 387	15	31/03/2016	24 155
Frais emp B Postale	110 380	15	01/10/2016	40 473
Frais émission ORNANE	817 928	5	01/10/2017	736 135
Frais prêt BERD	238 904	8	01/06/2019	84 612
Frais prêt 96M€COFACE	438 228	6	01/08/2018	267 806
Frais PGE BNP	530 431	6	01/04/2022	0
Restructuration prêts 2022	5 208 975	6	28/06/2022	0
Prêt Santander	120 000	6	01/02/2023	0
Total	7 525 234			1 153 181
Valeur nette fin exercice				5 566 941

3.6.7 Produits constatés d'avance

Les produits constatés d'avance sont expliqués par :

1) la livraison de pièces aux clients selon des codes incoterm ne permettant pas de constater le chiffre d'affaires pour la somme de :	1 238 613 €
2) Facturation de Non Reccurring Cost :	4 184 266 €
3) Facturation de prestations SAMI	315 332 €
4) Facturation de surcoûts liés à l'inflation	2 299 414 €
	<hr/>
	8 037 625 €

3.6.8 Composition du Capital Social et capitaux propres

Une augmentation de capital a été réalisée par création de 9 553 571 nouvelles actions. Le capital social s'élève maintenant à 4 967 165,28 €, et est composé de 41 393 044 actions de 0.12€ de nominal.

La réalisation de l'augmentation de capital réservée à Ace Aéro Partenaires s'est accompagnée de la conclusion d'un pacte d'actionnaires entre Ace Aéro Partenaires, Monsieur Jean-Claude Maillard et la société SC Maillard & Fils (en présence de la Société). Ce pacte d'actionnaires est constitutif d'une action de concert visant à mettre en œuvre une politique commune entre Ace Aéro Partenaires, Monsieur Jean-Claude Maillard et la société SC Maillard et Fils (ces derniers restant prédominants au sein du nouveau concert ainsi constitué). La Société rappelle que la conclusion des opérations prévues avec Tikehau Ace Capital ou toute entité affiliée à Tikehau Ace Capital, sur le capital de la Société était notamment subordonnée à la constatation par l'Autorité des Marchés Financiers (l'« AMF ») qu'il n'y avait pas matière à déposer un projet d'offre publique obligatoire portant sur les actions de la Société sur le fondement de l'article 234-7, 1° du Règlement général de l'AMF, laquelle a été octroyée par l'AMF le 10 mai 2022 (avis AMF n° 222C1055 et communiqué de presse en date du 10 mai 2022).

	Comptes début exercice	Résultat N-1	Autres	Comptes clôture exercice
CAPITAL	3 820 737		1 146 429	4 967 165
PRIME EMISSION	118 455 464		52 353 569	170 809 033
RESERVE LEGALE	382 074			382 074
RESERVES PV NETTES LT	1 040			1 040
RESERVES STATUTAIRE	8 604 502			8 604 502
Report à nouveau	-67 845 669	-31 698 289		-99 543 958
RESULTAT EXERCICE	-31 698 289	31 698 289	0	0
SUBVENTION INVESTISSEMENTS	3 009 473		562 907	3 572 380
PROVISIONS REGLEMENTEES	4 560		-4 560	0
CAPITAUX PROPRES	34 733 892	0	54 058 345	88 792 237

3.6.9 Ventilation du Chiffre d'Affaires net

3.6.9.1 Répartition par secteur d'activité

	31/03/2023		31/03/2022	
	Montant	%	Montant	%
Réalisation de pièces aéronautiques de structure	231 262 671	87,00%	221 664 600	97,91%
Autre	34 554 931	13,00%	4 728 388	2,09%
TOTAL	265 817 602	100,00%	226 392 988	100,00%

3.6.9.2 Répartition par zone géographique

	31/03/2023		31/03/2022	
	Montant	%	Montant	%
France	168 860 974	63,53%	148 317 275	65,51%
EXPORT	96 956 628	36,47%	78 075 713	34,49%
TOTAL	265 817 602	100,00%	226 392 988	100,00%

3.6.10 Ventilation de l'impôt sur les sociétés

	Montant brut	Réintégrations et déductions fiscales	Assiette I.S	Impôt société	Montant net
Résultat courant	-39 985 847	-303 926	-40 289 773	0	-39 985 847
Résultat exceptionnel	-1 199 750	300	-1 199 450	0	-1 199 750
Impôt société	-178 800	178 800	0	0	-178 800
Crédit d'impôt recherche	1 187 315	-1 187 315	0	0	1 187 315
Autres crédits d'impôts	43 799	-43 799	0	0	43 799
Amortissements réputés différés, suramortissement fiscal et report déficit	0	-1 394 984	-1 394 984	0	0
Impact intégration fiscale	0	0	0	0	0
Imputation déficit	0	0	0	0	0
Autres retraitements	0	0	0	0	0
Résultat comptable	-40 133 283	-2 750 924	-42 884 207	0	-40 133 283

De manière générale, l'impôt afférent à chaque résultat est calculé en tenant compte des réintégrations et déductions fiscales pratiquées et des taux d'imposition applicables aux opérations concernées. L'impôt est calculé au taux de droit commun de 25 %. Le résultat d'ensemble étant négatif, aucun impôt sur les sociétés n'est dû.

3.6.11 Autres produits d'exploitation

3.6.11.1 Production immobilisée

- Production immobilisée corporelle :	1 524 434 €
- Production immobilisée incorporelle :	10 377 965 €
TOTAL	11 902 399 €

3.6.11.3 Reprises sur amortissement et provisions, transfert de charges

- Reprise provision stock :	4 999 959 €
- Reprise provision sur créance :	569 540 €
- Transfert de charge :	301 742 €

3.6.12 Détail des charges et produits exceptionnels

Les charges exceptionnelles de l'exercice 2022/23 s'élèvent à : 37 020 618 €
Elles sont constituées principalement de :

Valeur d'actif des immobilisations cédées	8 550 887 €
Pénalités clients	634 701 €
Amortissement des immobilisations	5 292 850 €
Dépréciation R&D	1 294 308 €
Provision risque et charges (habillage - prud'hommes)	120 030 €
Dépenses liées au PSE	492 228 €
Perte sur réduction de capital de filiales	5 456 702 €
Abandon de créances de filiales	5 941 364 €
Reclassement coûts sur vente site mexicain à Latecoere	1 767 149 €
Reclassement coûts logistiques exceptionnels	1 230 557 €
Reclassement coûts honoraires achat site mexicain à Kaman	105 025 €
Reclassement coûts sinistre Pedowitz	101 933 €
Provision Claims Clients	5 746 104 €
Autres éléments	286 779 €

Les produits exceptionnels de l'exercice 2022/23 s'élèvent à : 35 820 868 €
Ils sont constitués principalement de :

Reprises amortissements dérogatoires	4 560 €
Produits de cessions d'actifs	23 820 346 €
Quote-part subvention équipement virée au compte de résultat	783 894 €
Reprise dépréciation R&D	6 942 947 €
Reprise provision risques et charges (habillage – prudhommes - CIR)	139 657 €
Reprise provision PSE	372 536 €
Reprise provision Claims Clients	2 487 418 €
Refacturation aux filiales de Claims clients	1 156 742 €
Autres éléments	112 768 €

4- ENGAGEMENTS FINANCIERS

4.1 Crédit-bail mobilier

Equipements industriels	coût d'entrée	redevance payée		redevance restant à payer				Prix d'achat résiduel	amortissements		Valeur nette comptable
		de l'exercice	cumule depuis début contrat	jusqu'à 1 an	de 1 à 5 ans	+ 5 ans	total à payer		De l'exercice	Cumulées	
contrat terminé au cours de l'exercice	8 370 000	1 028 411	8 659 345	0	0	0	0	83 700	895 878	5 899 544	3 078 907
contrat se terminant dans - de 1 an	15 343 601	2 508 982	14 037 763	1 323 522	0	0	1 323 522	153 436	1 570 768	9 168 541	7 511 522
contrat se terminant dans 1 à 5 ans	32 184 236	4 893 147	20 875 321	4 836 761	6 824 496	0	11 661 257	492 842	3 869 615	15 313 795	20 026 332
contrat se terminant dans + de 5 ans	2 586 851	374 034	824 331	284 466	1 503 184	29 037	1 816 688	25 869	277 319	710 471	2 153 699
nouveaux contrats de l'exercice	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Total	58 484 688	8 804 575	44 396 760	6 444 749	8 327 681	29 037	14 801 467	755 847	6 613 580	31 092 351	32 770 460

4.2 Locations simples

Figeac Aero a recours dans le cadre de son activité à de la location d'outils de production et autres biens. Le montant de l'engagement au titre des différents contrats de locations au 31 mars 2023 est de 1 655 K€ contre 1 312 K€ au 31 mars 2022.

Total loyer en K€	Part à - 1 an	Part à + 1 an et - 5 ans	Part à + 5 ans
1 655	812	843	0

Il s'agit essentiellement de locations portant sur les éléments suivants :

- Véhicules
- Moyens de manutention
- Compresseurs
- Equipements bureautique

4.3 Départs à la retraite et engagement médaille du travail

Conformément à la recommandation CNC n° 2003-R-01, les indemnités conventionnelles ou légales à verser lors du départ en retraite des salariés sont calculées, sur la base d'une estimation actuarielle des droits potentiels acquis par les salariés à la date du bilan.

Les engagements pris en matière d'indemnités de départ à la retraite et de médaille du travail n'ont pas fait l'objet d'une provision inscrite au bilan de l'exercice clos le 31 mars 2023.

L'engagement de retraite est évalué pour un montant de 1 289 488 € contre 1 199 407€ au 31 mars 2022

Les principales hypothèses retenues sont les suivantes :

- âge de départ à la retraite : 67 ans
- taux d'actualisation 1,77 %
- taux de charges sociales moyen 37 %
- taux d'évolution des salaires : 1,5 %
- Table de mortalité : INSEE 2022 :

Age	20 ans	30 ans	40 ans	50 ans	60 ans	65 ans
table de mortalité Hommes	99 306	98 950	98 482	97 685	96 042	94 709
table de mortalité Femmes	99 484	99 324	99 046	98 418	97 054	95 978

- Taux de rotation du personnel :

Collège cadre

Catégorie	Tranche d'âge	TO
Cadre	" + 55 ans "	6,17%
	46 - 55 ans	5,75%
	36 - 45 ans	10,48%
	25 - 35 ans	19,31%
	" - 25 ans "	63,27%
Sous total CADRES		13,35%

Collège non cadre

Catégorie	Tranche d'âge	TO
Non cadres	" + 55 ans "	2,22%
	46 - 55 ans	3,25%
	36 - 45 ans	4,52%
	25 - 35 ans	6,65%
	" - 25 ans "	7,88%
Sous total NON-CADRES		4,91%
Société FIGEAC AERO		6,37%

Le turn-over est calculé en appliquant la formule (entrées + sorties) / (effectif moyen * 12), une moyenne est ensuite appliquée sur les 3 dernières années.

L'engagement en matière de médaille du travail est évalué pour un montant de 62 978 € contre 78 736 au 31 mars 2022.

Les principales hypothèses retenues sont les suivantes :

- Droits :
 - 150 € médaille de travail des 20 ans
 - 200 € médaille travail des 30 ans

Les droits peuvent être cumulatifs.

Les autres hypothèses sont identiques à celles utilisées pour le calcul de l'engagement de retraite.

4.4 Garanties accordées

Le montant total des garanties accordées sont les suivantes :

Caution pour le compte de Mecabrive Industries :

- A l'égard du financeur en crédit-bail immobilier SOGEFIMUR pour 1 200 000 € Capital restant dû à la clôture de 566 871 €.
- A l'égard de la Banque Populaire Centre Atlantique pour une facilité de caisse de trésorerie pour un montant de 250 000 €.
- A l'égard de la banque Crédit Agricole Nord Midi Pyrénées pour une facilité de caisse de trésorerie pour un montant de 250 000 €.
- A l'égard de la SG Banque Tarneaud pour le prêt bancaire de 200 000 € sur 84 mois. Capital restant dû à la clôture de 51 055 €.
- Crédit-bail SOGELEASE pour une ligne de traitement de surface 5 mètres. Capital restant dû à la clôture de 118 912 €.
- Crédit-bail DEUTSCHE Leasing pour un centre d'usinage DMG MORI NMV 8000. Capital restant dû à la clôture de 91 620 €.

Caution MECANIQUE ET TRAVAUX INDUSTRIELS :

- A l'égard de la Caisse d'Epargne à hauteur de 1 215 000 € sur 15 ans. Capital restant dû à la clôture : 743 260 €.
- A l'égard de la Caisse d'Epargne à hauteur de 700 000 € sur 12 ans (bâtiment). Capital restant dû à la clôture : 358 062 €.

Caution FGA PICARDIE :

- Caution solidaire de Figeac Aero sur le crédit-bail immobilier d'un montant initial de 2 758 165€ Capital restant dû à la clôture : 1 340 927 €

Garanties sur éléments d'actifs :

- nantissement matériel : 0 k€
- nantissement du fonds de commerce : 0 K€
- Hypothèques bâtiments et terrains : 16 011 K€
- nantissements parts sociales : 17 712 k€

4.5 Dettes garanties reçues

- garantie BPI Assurance Export : 23 784 k€
- garantie PGE : 126 882 k€

4.6 Covenants bancaires

Au 31 mars 2023, les covenants sont détaillés dans le tableau suivant :

(en milliers €)	Nature du crédit	Taux Intérêts	Capitaux restant dû au 31/03/2023	Échéances (1)	Covenant	Respecté
		Euribor 3 Mois + marge et taux fixes				
	Crédit classique		217 188	2 028	(2)	R
	Crédit classique	Libor + marge	14 621	2 028	(3)	R
		-				
	Total		- 231 809			

(1) : nouvelle échéance issue de l'accord de conciliation

(2) : niveau de trésorerie > 80 M€

(3) : Free Cash Flow > 0, Gearing < 4.3

NOTE 5 AUTRES INFORMATIONS

5.1 Crédit impôt recherche

Figeac Aéro a déposé au titre de l'année 2023 une demande de Crédit Impôt Recherche pour un montant de 1 187 315 € qui a été comptabilisé dans le résultat de l'exercice clos en déduction de l'impôt société.

5.2 Incidence des évaluations fiscales dérogatoires

	€
Résultat net de l'exercice	-40 133 283
Impôt sur les bénéfices	178 800
Crédit impôt recherche, famille et mécénat	-1 231 114
Dotations aux amortissements dérogatoires	0
Reprises des amortissements dérogatoires	-4 560
Résultat hors incidence des dispositions fiscales dérogatoires	-41 190 157

5.3 Situation fiscale différée

	31/03/2022	D	31/03/2023
ACCROISSEMENTS (1)	3 014 030	549 115	3 563 145
Amortissements dérogatoires	4 560	-13 794	-9 235
Subventions d'investissement	3 009 471	562 909	3 572 380
ALLEGEMENTS (2)	0		0
Amortissements réputés différés	0		0
ACROISSEMENT NET DE LA DETTE FUTURE D'IMPOT	1 004 677	183 038	1 187 715
(1)-(2) x 33,33 %	1 004 677	183 038	1 187 715

5.4 Autre information sur le financement

- Affacturage 30 094 883 € (31 544 609 € au 31 mars 2022)

Ces opérations d'affacturage ont pour l'essentiel un impact direct sur le niveau des créances clients dans la mesure où les créances faisant l'objet d'affacturage sortent du bilan pour la totalité de leur valeur et la trésorerie reçue en échange est reconnue au bilan. La différence entre la valeur nette comptable des créances cédées et la trésorerie reçue constitue une charge reconnue en compte de résultat

FIGEAC AERO a obtenu au cours de cet exercice les avances remboursables synthétisées dans le tableau de suivi ci-dessous :

	A nouveau	obtenue	Remboursée	Solde	Conditions remboursement
DPAC	3 130 641	0	0	3 130 641	Selon cadences livraison avions
COFACE	1 993 499	0	102 046	1 891 453	Selon ventes sur les zones couvertes
Avance grand emprunt	2 500 000	0	1 000 000	1 500 000	Selon échéancier
Région ARI 2014-2015	3 325 000	0	1 266 667	2 058 333	Selon échéancier
ARI Etat	5 280 000	0	528 000	4 752 000	Selon échéancier
TOTAL	18 500 145	0	2 896 713	13 332 427	

5.5 Rémunération des dirigeants

Cette information n'est pas communiquée car elle aboutirait à mentionner une rémunération individuelle.

5.6 Effectif moyen

	Personnel salarié	Personnel mis à la disposition de l'entreprise
Cadres	126	
Non cadres	627	
Intérimaires		56
Entreprise extérieures		18
TOTAL	753	74

NOTE 6 Evènements postérieurs à la clôture

Le 3 Avril 2023, Figeac Aero SA, associé unique de la société Figeac Aero Saint Nazaire, a décidé la dissolution anticipée de ladite société par transmission universelle du patrimoine (TUP) afin de rationaliser ses coûts de fonctionnement et de simplifier la structure juridique.

NOTE 7 Autres informations

➤ Contrat de liquidité – Actions propres – Cours de Bourse

Depuis le 13 janvier 2014, la Société a confié à Louis Capital Markets la mise en œuvre d'un contrat de liquidité portant sur ses actions, dans le cadre d'un contrat conforme à la Charte de déontologie établie par l'Association Française des Marchés Financiers (AMAFI). Ce contrat a notamment pour objectif de favoriser la liquidité des transactions et la régularité des cotations des titres ainsi que d'éviter des décalages de cours non justifiés par la tendance du marché.

Un montant de 2 000.000 euros est affecté à ce contrat de liquidité.

Au 31 mars 2023, la Société détenait 134 205 actions propres acquises uniquement dans le cadre de ce contrat.

Dans le cadre du contrat de rachat d'action clos l'exercice précédent la société détient 333 423 actions au 31 mars 2023

Le cours de bourse du 31 mars 2023 était de 4,895 €.

7.1 Tableau des filiales et participations

Depuis le 1^{er} avril 2016, la filiale FGA PICARDIE est intégrée fiscalement.

Le périmètre d'intégration fiscale est composé à ce jour de la société Figeac Aéro et la société FGA Picardie.

Sociétés du Groupe Figeac Aero	Capital social	Réserves et report à nouveau	Quote-part %	Valeur des titres détenus	Valeur d'inventaire des titres détenus	Prêts et avances consentis et non remboursés	CA du dernier exercice	Résultat du dernier exercice	Dividendes encaissés au cours du dernier exercice	Avals et cautions donnés par la société
MTI SAS	152 449	-967 862	95,75%	511 386	0	3 675 912	9 657 727	-550 739	0	1 250 052
MECABRIVE	3 050 000	-2 498 715	100,00%	3 050 000	551 285	2 199 601	17 513 415	-2 621 605	0	1 467 776
FGA TUNISIE	1 199 508	15 830 164	100,00%	1 844 394	1 844 394	4 263 254	45 402 076	2 668 419	0	0
AERO TRADE	1 512 000	NC	1,00%	15 120	7 902	0	NC	NC	0	0
FIGEAC AERO PICARDIE	500 000	-324 737	100,00%	500 000	175 263	136 983	4 853 625	-393 178	0	1551283
FGA NORTH AMERICA	341 000	-15 450 053	100,00%	366 584	0	42 366 964	17 053 740	-3 798 158	0	0
FGA MAROC	5 397 188	-4 783 161	100,00%	22 664 600	614 027	16 372 396	10 665 672	-1 373 588	0	0
FGA Mexique	5 108	760 089	100,00%	3 984	3 984	1 531 859	635 298	-325 790	0	0
FGA SAINT NAZAIRE	500 000	-430 808	100,00%	127 591	69 192	518 892	1 176 000	-129 303	0	0
FGA Auxerre	505 000	-4 203 852	100,00%	505 000	0	5 296 086	0	0	0	0
SN AUVERGNE AERONAUTIQUE	2 000 000	-2 583	100,00%	2 067 840	1 997 417	-2 106 156	29 592 058	818 882	0	0
FIGEAC TUNISIA PROCESS	300	-200 160	90,00%	22 500	0	156 995	470 531	69 932	0	0
FGA Group Services	150 000	-1 193 705	100,00%	150 000	0	1 547 872	5 289 604	251 694	0	0
TOFER HOLDING	1 020 000	-1 008 992	100,00%	1 000 001	11 008	1 092 371	0	-10 954	0	0
TOFER ATELIERS	400 000	-7 526 767	49,03%	15 000	0	7 785 837	6 710 214	-1 865 387	0	0
TSI	10 000	-600 313	100,00%	1	0	42 040	0	-2 904	0	0
TOFER IMMOBILIER	30 000	33 716	99,67%	29 900	29 900	44 221	362 764	39 723	0	0
NANSHAN FIGEAC ARO INDUSTRY	5 507 965	-526 574	50,00%	2 542 373	2 490 695	0	0	-167 008	0	0
SAMI F.A.M.	7 351 860	-7 525 564	40,00%	2 775 701	0	0	0	-6 293 881	0	0
CASA Aero	5 487 141	-1 123 381	100,00%	5 500 000	4 363 760	7 784 268	12 874 374	-579 423	0	0
FGA SPV	1 000	131 379	100%	1 000	1 000	-6 002 301	0	131 379	0	0
CITAS	50 000	NC	100,00%	50 000	50 000	0	NC	NC		

7.2 Honoraires des Commissaires aux comptes

<i>(en milliers €)</i>	KPMG				Mazars			
	Montant		%		Montant		%	
	31/03/2023	31/03/2022	31/03/2023	31/03/2022	31/03/2023	31/03/2022	31/03/2023	31/03/2022
A - Honoraires afférents à la certification des comptes	261	169,9	96%	44%	251	169,5	90%	66%
B - Honoraires afférents aux autres services	11,0	220,0	4%	56%	26	87,3	10%	34%
Total	272	389,9	100%	100%	277	256,8	100%	100%